

GLOBAL ECOPOWER REVOIT LES TERMES DU CONTRAT CONCLU LE 21 JUILLET 2015, POUR NOTAMMENT METTRE FIN PAR ANTICIPATION AU FINANCEMENT PAR EQUITY LINE EN ACCORD AVEC ACM, ET ACCUEILLE DEUX NOUVEAUX INVESTISSEURS A SON CAPITAL

Aix-en-Provence (France), le 15 septembre 2016. Global EcoPower (Alternext - FR0011289198 - ALGEP), constructeur de centrales de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, annonce avoir décidé, en accord avec la société d'investissement Atlas Capital Markets (ACM), de mettre fin par anticipation au financement par *equity line* conclu le 21 juillet 2015. GEP et ACM ont, en outre, revu plusieurs points relatifs au contrat portant sur l'émission et la souscription d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA) et de deux lignes de bons de souscription d'actions (BSA) ([lire le communiqué de presse du 22 juillet 2015](#)).

PHILIPPE PERRET, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DE GEP :

« Nous remercions ACM de nous avoir accompagné tout au long de cette année. Nous avons décidé de modalités différentes pour le financement des fonds propres de nos centrales. Nous informerons dès que possible le marché sur ce sujet. Dès lors, nous sommes convenus avec ACM de mettre fin par anticipation au financement par *equity line*.

Par ailleurs, nous nous réjouissons d'accueillir deux nouveaux actionnaires privés de qualité, qui ont décidé de poursuivre l'aventure sur le long terme, convaincus par la stratégie de développement mise en œuvre par le management et l'important potentiel de notre secteur. Ces deux actionnaires privés ont participé au capital de la société vendue récemment, Parc Eolien de Seuil Mont Laurent. »

Pour rappel, les lignes de financement, objets du contrat du 21 juillet 2015, prévoyaient :

- l'émission de 10 000 obligations convertibles en actions (OCA), assorties de bons de souscription d'actions (BSA 1) - les OCA et les BSA 1 formant ensemble, les OCABSA), pouvant entraîner une augmentation de capital d'un montant maximum de 2 M€ (prime d'émission incluse) ;
- l'émission de 90 000 BSA (BSA 2), pouvant entraîner une augmentation de capital subséquente d'un montant maximum de 9 M€ (prime d'émission incluse) ;
- l'émission de 22 500 BSA (BSA 3) pouvant entraîner une augmentation de capital subséquente d'un montant maximum de 2,25 M€ (prime d'émission incluse).

.....
GEP
Thierry DARIER
Relation investisseurs
Tél. : 04 42 245 016
contact@global-ecopower.com

.....
ACTUS finance & communication
Vivien FERRAN
Relation presse
Tél. : 01 53 67 36 34
vferran@actus.fr

A propos de Global EcoPower (GEP)

Global EcoPower, société basée à Aix-en-Provence, est un constructeur "clés en main" de centrales autonomes de production d'électricité mettant en œuvre des énergies renouvelables, l'éolien et le photovoltaïque.

GEP est cotée sur le marché
ALTERNEXT Paris d'Euronext
(code ISIN : FR0011289198
mnémo : ALGEP).

ALGEP
LISTED
ALTERNEXT

GEP est éligible au PEA-PME





Atlas Capital Markets détient actuellement, au titre de cette ligne de financement en fonds propres, 6 600 OCA, 10 000 BSA 1, 90 000 BSA 2 et 22 500 BSA 3.

Atlas Capital Markets va demander ce jour la conversion de l'ensemble des OCA, conformément au contrat conclu le 21 juillet 2015, à un prix de conversion de 2,68 €, entraînant l'émission de 246 268 actions nouvelles. Ces actions seront cédées par ACM dès leur émission à deux investisseurs privés, à parts égales, au prix unitaire de 2,68 €. Ces deux investisseurs privés long terme s'étaient déjà associés avec GEP dans le Parc Eolien de Seuil Mont Laurent (PESML), d'une puissance totale de 10 MW, en faisant l'acquisition, mi-2015, de 40% des droits du projet au côté de GEP qui en détenait le solde. En juillet 2016, une fois construit par GEP, ce projet a été cédé clés en main au fonds allemand d'investissements LHI. Ces deux investisseurs ont souhaité réinvestir une partie de cette cession en devenant actionnaires de GEP.

Dans le même temps, les nouveaux investisseurs acquerront chacun auprès d'ACM 3 300 BSA 1 au prix unitaire de 3,73 €, ACM conservant le solde des BSA 1 qui restent soumis au contrat conclu le 21 juillet 2015.

Global EcoPower et Atlas Capital Markets sont convenus de ne plus faire usage de la ligne de financement en fonds propres. L'ensemble des BSA 2 ainsi que 50% des BSA 3 sont neutralisés, ACM conservant donc *in fine* 3 400 BSA 1 et 11 250 BSA 3.

A l'issue de cette opération, le capital social de GEP sera constitué de 5 472 466 actions. L'exercice de la totalité des BSA 1 et BSA 3 encore en circulation (les BSA 2 étant intégralement neutralisés) pourrait entraîner la création de 435 147 actions nouvelles et des augmentations de capital d'un montant maximum de 2 125 000 € (prime d'émission incluse).

